



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : télécommunications

Question écrite n° 1339

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur la mise en oeuvre de la continuité territoriale au niveau des communications dans les DOM. En effet, les départements d'Outre-Mer sont fortement pénalisés par le coût des télécommunications, étant considérés comme des territoires étrangers. Ces tarifs prohibitifs de communications réduisent le contact entre les familles dispersées entre les DOM et la métropole, et se révèlent handicapants pour les entreprises et les collectivités locales. Or l'utilisation des techniques d'information et de communication participe au développement de ces territoires et assure la continuité territoriale entre eux et avec la métropole. Aussi, il souhaiterait savoir, dans l'optique de la continuité territoriale, comment l'Etat entend contribuer de façon significative à la diminution des coûts d'accès et de communication pour le téléphone et le haut débit, ainsi que l'utilisation de la chaîne publique RFO pour rapprocher encore plus les populations outre-mer de la Métropole.

Texte de la réponse

La continuité territoriale entre les DOM et la métropole, tant en termes tarifaires qu'en termes techniques (réseaux télématiques à haut débit), constitue une attente forte des responsables des quatre départements d'outre-mer rencontrés en mars 2002 par la mission interministérielle dirigée par Michel Carpentier. Cette rencontre fait suite à la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) qui s'est tenue à Limoges en juillet 2001 pour traiter de l'aménagement numérique du territoire et où il a été confirmé que l'accès des acteurs économiques et institutionnels de l'outre-mer à des réseaux télématiques à haut débit constitue un facteur de développement essentiel auquel le ministère de l'outre-mer accorde une attention particulière. La différence de tarif entre les communications intra métropole et métropole-DOM provient des coûts d'acheminement des communications téléphoniques qui transitent par voie satellitaire et câbles sous-marins. Il est toutefois observé que les tarifs appliqués à ces communications ont régulièrement baissé au cours des vingt dernières années. Cette baisse devrait se poursuivre dans l'avenir, à la faveur de l'ouverture à la concurrence de ce secteur qui d'ores et déjà permet l'émergence de nouveaux opérateurs locaux de télécommunications.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1339

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2797

Réponse publiée le : 28 octobre 2002, page 3886